NUMÉRO 11 • SEPTEMBRE 2023

L'info du GDS

Ensemble pour assurer la sécurité sanitaire

Crédit photo : M. MENARD

Arrêt définitif de production laitière : la prophylaxie annuelle doit se faire sur prise de sang

Lorsqu'un cheptel **arrête définitivement la production laitière**, avant le démarrage de la campagne de prophylaxie ou pendant la campagne, les surveillances des maladies règlementées ne peuvent plus être réalisées sur un prélèvement de lait. **Cette surveillance doit donc se faire obligatoirement sur un prélèvement de sang**, sur les bovins âgés de 24 mois et plus pour la brucellose, la leucose et l'IBR. Dans le cas où le cheptel n'est pas qualifié indemne d'IBR, les animaux âgés de 12 à 24 mois devront également être dépistés.
Si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à **prendre contact avec nous** pour planifier au mieux votre prophylaxie.

Autopsie au laboratoire départemental en cas de mort brutale d'un animal

Dans le dernier numéro de l'Info du GDS, nous vous rappelions qu'il était possible de faire autopsier un animal mort brutalement au centre d'équarrissage (ATEMAX) ou directement en ferme par votre vétérinaire sanitaire.
Votre laboratoire départemental propose également ce service !
Pour toute question relative aux autopsies, contactez :

- Pour les éleveurs de l'Aisne : LDAR au 03.23.24.06.00
- Pour les éleveurs de l'Oise et de la Somme : LDA 80 au 03.22.71.97.80

Changement de coordonnées bancaires : transmettez-nous votre nouveau RIB

Votre exploitation évolue : votre exploitation change de nom ? Vos coordonnées bancaires aussi ? **Pensez à transmettre au GDS vos coordonnées bancaires à jour** afin que vos aides soient versées efficacement !

Maîtriser les boiteries par le parage, c'est possible !

Préventif ou curatif, le **parage** est une action à bénéfices réciproques, à effectuer dans l'intérêt des animaux et de l'éleveur.

En effet, les **boiteries** peuvent altérer le bien-être de l'animal et, par conséquent, engendrer des **baisses de performances**, causant ainsi d'importantes **pertes financières** en élevage. Le soin des onglons par le biais du parage représente donc un élément clé dans la maîtrise des boiteries.

Source : boiteries-des-bovins.fr

Le saviez-vous ? Avoir une cage de parage permet au pareur, ou à l'éleveur formé, d'intervenir **rapidement et en sécurité** face à un animal qui boite. Parmi les actions du GDS Picardie, une **aide à l'achat de matériel de contention** est proposée. La cage de parage étant éligible à celle-ci, une subvention allant jusqu'à 400€ peut vous être accordée après étude de votre dossier. N'hésitez pas à nous contacter !

Le Bonheur est dans le pré !

Le GDS Picardie était présent le 27 août à Campagne en fête à Beauvoir et le 3 septembre à la Foire aux fromages de la Capelle. Pour rappel, le thème du **concours photos 2023** était "Le bonheur est dans le pré". Les photos que vous nous avez envoyées ont eu un grand succès avec **plus de 120 votes !**
Les trois premiers gagnants du concours photos sont :

Les lots des 20 premiers gagnants seront distribués à l'occasion des **réunions hivernales** de novembre et décembre 2023. Nous vous remercions pour les nombreux échanges à l'occasion de votre passage sur notre stand et pour votre participation. A l'année prochaine pour un prochain concours photos et félicitations aux gagnants !

FCO : la vigilance est de mise

Depuis début septembre, plusieurs cas de FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) ont été détectés et confirmés en France (nouvelle souche du sérotype 8) et aux Pays-Bas (sérotype 3).
La FCO est une **maladie vectorielle transmise par des moucherons** (Culicoïdes), elle n'est pas transmissible à l'homme mais est responsable de mortalité, de fortes **baisses de production laitière** et de **fertilité**.
L'infection se traduit par de la fièvre, un gonflement de la face, des ulcérations buccales, des écoulements nasaux mais aussi des avortements. Vous trouverez davantage de détails sur les signes cliniques **des ovins et des bovins** sur : https://www.gdshautsdefrance.fr/?p=6867. La situation de la France y est également mise à jour régulièrement.

ATTENTION : les signes ne sont pas forcément tous présents. Tout symptôme de ce type doit immédiatement vous conduire à appeler votre vétérinaire sanitaire.

Source photos : SNGTV

Emergence de la Maladie hémorragique épizootique (MHE) sur le territoire national

La maladie hémorragique épizootique est une maladie virale infectieuse transmise par les moucherons piqueurs (Culicoïdes). Chez les bovins, les signes cliniques sont **très proches de ceux de la FCO** : fièvre, anorexie, dysphagie (difficulté à avaler), perte de poids, stomatite ulcéreuse, boiterie, détresse respiratoire ou encore une inflammation de la peau du pis. Le diagnostic différentiel doit donc être fait avec la FCO !
Cette maladie est classée D et E par la Loi de Santé Animale (LSA) ce qui implique l'obligation de déclaration des foyers et pourrait impliquer des restrictions de mouvements intra-communautaires.
D'abord identifiée en Espagne, au Portugal et en Italie, trois cas de MHE ont été identifiés dans la région des Pyrénées à ce jour. **En cette période de recrudescence de cas de FCO sur le territoire national, nous appelons à votre vigilance et en cas de doute, contactez votre vétérinaire sanitaire sans attendre.**

Formations en ferme en novembre 2023 : à vos agendas !

Le calendrier des formations éleveurs proposées par le GDS Picardie pour la campagne 2023-2024 est en cours de construction. Mais nous proposons d'ores et déjà deux formations destinées prioritairement aux éleveurs de la clientèle des vétérinaires intervenants :

- Formation **"Je protège la santé de mon troupeau et la mienne : application de la biosécurité à la paratuberculose bovine"** : le 7 novembre à Agenvillers animée par le Dr Sara GHAZALI de la Clinique vétérinaire de Rue (80)

  KIT BIOSECURITE OFFERT PAR LA MSA PICARDIE !

- Formation **"Manager la santé de mon troupeau de bovins laitiers"** : le 7 novembre, dans le secteur Thiérache/Avesnois, animée par le Dr Antoine RAMETTE de la Clinique vétérinaire de Maroilles qui intervient dans l'Aisne.

  THERMOMETRE BOVIN OFFERT !

Si vous êtes intéressés par une de ces formations, merci de nous contacter pour que nous puissions vous inscrire ou nous rapprocher de votre vétérinaire sanitaire afin de constituer un groupe dans votre secteur.

Crédit photo : SCEA DE LAVERGNY

Site de l'Aisne
Zone d'Activités du griffon
CS 10 685
02007 Barenton-Bugny Cedex
Tél : 03 23 22 50 92

Site de l'Oise
Rue Frère Gagne BP 40463
60021 Beauvais Cedex
Tél : 03 44 11 44 13

Site de la Somme
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél : 03 22 89 39 90

gdspicardie@reseaugds.com
GDS Picardie